



REGLEMENT DE LA COUPE DU COMITE

FEMININE

Objectif : Faire jouer les pétanqueurs du CD 03 dans une compétition mettant en valeur « l'esprit club ».

Article 1 : Tous les clubs affiliés à la FFPJP par le biais du CD 03 et participant au Championnat des Clubs pourront inscrire une ou plusieurs équipes. Inscription gratuite.

Article 2 : Le tirage intégral du 1^{er} Tour de la Coupe du Comité sera effectué par Gestion Concours (concours A-B-C).

Une protection (2 équipes du même club) sera effectuée.

Article 3 : La rencontre se déroulera sur le terrain du club le 1^{er} nommé

Article 4 : Les rencontres se dérouleront avant une date butoir fixée par le CD 03, le club recevant devra fournir trois dates réparties sur au moins deux week-ends. En cas de litige le responsable de la Commission du Comité imposera une date, si elle ne convient à aucune des équipes, les 2 équipes seront considérées comme forfaits.

Articles 5 : Chaque club recevant devra fournir la feuille de match et la transmettre par courriel le jour même et par courrier dès le lendemain au responsable de la commission. En cas de non réception des résultats sous 72 heures, une amende de 30€ sera infligée au responsable du club recevant.

Article 6 : Les équipes perdantes du premier tour joueront en consolante. A+B et C si le nombre d'équipes inscrites est suffisant.

Article 7 : Les équipes étant forfaits se verront infliger une amende de 60€, si le responsable du comité départemental et le capitaine de l'équipe ne sont pas avertis 48 heures à l'avance.

Article 8 : Le compte des points sera de 2 points pour les têtes à têtes, 3 points pour les doublettes et 5 points en triplètes.

Article 9 : Un haut de tenue homogène est obligatoire pour les rencontres.

Article 10 : Le président du club ou son représentant fera office d'arbitre, il ne pourra pas être joueur.

Article 11 : Le capitaine de l'équipe pourra faire partie des huit joueurs inscrits sur la feuille de match.

Article 12 : Tout joueur des catégories senior, féminine, jeune, vétéran peut participer à cette compétition.



Article 13 : Dans le cas d'un club ayant deux équipes ou plus d'inscrites, une joueuse ayant joué une rencontre lors d'un tour ne pourra pas jouer avec une autre équipe lors de ce même tour. Lorsqu'une équipe sera éliminée de la compétition, seule 1 joueuse de cette équipe éliminée pourront jouer avec une autre équipe encore en lice.

Article 14 : Les parties se déroulent selon les mêmes modalités et règlement que les CDC.

.

Equipe composée de 4 joueuses avec possibilité 6 joueuses sur la feuille de match

Seul le calcul des points diffère afin d'éviter les égalités en fin de rencontre.

Article 15 : Feuille de match spécifique disponible sur le site officiel du CD Allier à remplir par le club recevant et à **expédier par scan (recto/verso) à Alexis Jeanney par messagerie à l'adresse suivante : alexisjeanneycd03@gmail.com**

** La Commission de la Coupe du CDA se réserve le droit d'aménager ce règlement*
Commission de la Coupe du Comité 06/03/2026